Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213501257-20260402-2026_38-DE

COMMUNE DE LA GUERCHE DE BRETAGNE

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

N° 2026 - 38

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	**27**		
Quorum :	**14**		
Présents :	**26**		
Représentés :	**01**		
Votants :	**27**		
Date de la convocation :	26 mars 2026	**Date de l'affichage :**	26 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux avril à vingt heures trente, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de La Guerche-de-Bretagne, sous la présidence de Monsieur Antoine GEFFRAY, Maire.

Présents : Antoine GEFFRAY, Maire – Katia BONNANT – Daniel FEVRIER – Sandrine DYLIS – Olivier DESPREZ – Carole LEGUENET – Sébastien LAMY, adjoints – Thérèse SAUDRAIS – Brigitte GARDAN – Laurence POIRIER – Dominique MARION – Yannick BESNARD – Thierry BARRON – Marc LEBOISNE – Nadine BACHELIN – Véronique BRASSIER – Marie-Claire MORLIER – Idrys CLARAC – Anne TAILLANDIER – Nicolas POIRIER – Lionel COSSON – Madeleine VIEL – Guillaume CHANTREL – Angélique NOBLANC – Maxime ROCHETTE – Clément VAN CAUTEREN -

Excusée : Christine FREIN pouvoir à Carole LEGUENET -

Clément VAN CAUTEREN a élu secrétaire de séance.

Objet de la délibération : INDEMNITÉS DES ÉLUS – (Nomenclature : 5.6) -

Expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 et suivants,
Vu la délibération n° 2026 – 29 du 20 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints,
Vu les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions aux adjoints au maire et au conseiller délégué,
Considérant que le code susvisé fixe des taux plafonds et qu'il y a lieu de déterminer le taux des indemnités allouées aux adjoints et aux conseillers municipaux,
Considérant la population totale de la commune au dernier recensement (4390 habitants),
Vu la demande expresse de Monsieur le Maire à ne pas bénéficier de l'indemnité maximale,
Vu le montant de l'enveloppe globale mensuelle déterminée comme suit :
Indemnité maximale du maire + total des indemnités maximales du nombre théorique d'adjoints selon la strate démographique

= 58.30% de l'indice brut terminal + 23.32 % de l'indice brut terminal x 8 adjoints
= 244.86 % de l'indice brut terminal (*soit à titre informatif 10 065.02 €, montant susceptible d'évoluer suivant l'évolution de la valeur du point de la Fonction Publique*),

2, rue du Cheval Blanc – 35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE
02 99 96 21 09
E-mail : mairie@laguerchedebretagne.fr

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213501257-20260402-2026_38-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- ***DECIDE avec effet au 21 mars 2026, de fixer comme suit le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions électives de la commune :***

Bénéficiaires	**Indemnité allouée en % de l'indice brut terminal** (Enveloppe : 244.86 %)
Maire	55,00 %
1er adjoint	35,00 %
2ème adjoint	23,32 %
3ème adjoint	23,32 %
4ème adjoint	23,32 %
5ème adjoint	23,32 %
6ème adjoint	23,32 %
Conseiller délégué	13,00 %
TOTAL	219,60 %

Fait à La Guerche de Bretagne,
Le 8 avril 2026

Clément VAN CAUTEREN
Secrétaire de séance

Antoine GEFFRAY
Maire

MAIRIE DE LA GUERCHE DE BRETAGNE
35130

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la réception en Préfecture le
Et de la publication ou notification le

2, rue du Cheval Blanc – 35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE
02 99 96 21 09
E-mail : mairie@laguerchedebretagne.fr

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213501257-20260402-2026_38-DE

Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal

en vertu de l'article L 2123-20-1 III du CGCT

FONCTION	TAUX DE BASE VOTÉ EN % DE L'IB TERMINAL DE LA FONCTION PUBLIQUE	MONTANT MENSUEL BRUT	MAJORATION ÉVENTUELLE	MONTANT TOTAL MAJORATION	MONTANT MENSUEL BRUT TOTAL
Maire	55 %	2 260.79 €	15 %	339.12 €	2 599.90 €
1er adjoint	35 %	1 438.68 €	15 %	215.80 €	1 654.48 €
2ème adjoint	23.32 %	958.57 €	15 %	143.79 €	1 102.36 €
3ème adjoint	23.32 %	958.57 €	15 %	143.79 €	1 102.36 €
4ème adjoint	23.32 %	958.57 €	15 %	143.79 €	1 102.36 €
5ème adjoint	23.32 %	958.57 €	15 %	143.79 €	1 102.36 €
6ème adjoint	23.32 %	958.57 €	15 %	143.79 €	1 102.36 €
Conseiller délégué 1	13.00 %	534.37 €	15 %	80.16 €	614.52 €

2, rue du Cheval Blanc – 35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE
02 99 96 21 09
E-mail : mairie@laguerchedebretagne.fr